

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS

Déclaration de la FNEC-FP FO à la Commission consultative paritaire du 15/10/2018

Monsieur le Recteur, (Monsieur le Secrétaire général adjoint, Directeur des relations et ressources humaines), Mesdames et Messieurs,

Le 10 octobre dernier, la ministre de la Santé et le Haut-commissaire chargé des retraites ont confirmé dans un dossier de presse leur volonté de remettre en cause le système de retraites existant aujourd'hui : le système universel de retraite remplacerait les 42 régimes existants, il s'agirait bien d'un « régime unique par points » contraire au principe même de répartition qui fonde aujourd'hui notre sécurité sociale... les analyses de FO sont hélas confirmées : individualisation et incertitude permanente sur le montant d'une retraite qui pourra être abaissée par la baisse de la valeur du point, régime unique et ainsi casse des régimes existants et donc des statuts selon une logique de « déprotection », menaces sur nos principes de solidarité et d'égalité.

Le 9 octobre dernier, les salariés du public et du privé, à l'appel notamment de FO avec d'autres organisations syndicales, ont exprimé leur rejet de cette contre-réforme, et notre fédération, qui défend les intérêts des personnels titulaires et non titulaires de l'Education Nationale, prendra toute sa place dans la lutte pour imposer un recul au gouvernement, pour le maintien de tous les régimes spéciaux, du code des pensions, du régime par répartition, contre la mise place de tout régime universel ou de « retraite par points ».

Dans les lycées de l'académie, les chefs d'établissement, sur consigne du rectorat, cherchent à associer les enseignants et CPE à la mise en œuvre de la prochaine réforme des lycées qui vise à accentuer l'autonomie des établissements, faire exploser le Baccalauréat comme diplôme national pour le remplacer par un diplôme local. Le Ministre M. Blanquer a annoncé corrélativement la suppression de 2650 postes dans le second degré. Mais en fait, ce sont des milliers d'heures de cours qui risquent d'être supprimées, sous la forme notamment de suppression de BMP par centaines... c'est donc un véritable plan social qui frapperait de plein fouet les personnels non titulaires qui est à craindre.

On le sait, en ouvrant les 4 chantiers de « refondation du contrat social avec les agents publics », le gouvernement cherche à accentuer la précarité dans la fonction publique, cherche à substituer le contrat au statut, préfère embaucher un non titulaire que de recruter un fonctionnaire. La baisse continue du nombre de postes ouverts aux concours, le non-recrutement d'un nombre de stagiaires équivalent à ce nombre de postes ouverts en témoignent.

Un non titulaire est en effet plus flexible, plus facilement licenciable, plus facilement « adaptable » aux besoins de l'austérité. Si de nombreux collègues qui vivaient jusqu'alors dans la précarité de la multiplication de suppléances ont vu d'un bon œil votre décision de mettre en place dans plusieurs disciplines de nombreux contrats d'un an, notre fédération continue à mettre en garde contre cette inflation de la précarité. On sait par exemple que si demain, le nombre d'heures de mathématiques ou d'anglais nécessaires est moins important que cette année du fait de la mise en place de la réforme du lycée, le nombre de contrats proposés aux collègues enseignant ces disciplines sera en baisse l'an prochain... beaucoup d'entre eux risquent ainsi le chômage.

On voit aussi cette flexibilité à l'œuvre quand on constate une différence de traitement des collègues suivant la discipline qu'ils exercent : un documentaliste, même RQTH, proche de la CDI-sation a aujourd'hui toutes les peines du monde à obtenir un contrat alors que des contrats d'un an ont été proposés automatiquement à des collègues d'autres disciplines...

C'est pourquoi notre fédération reste sur ses revendications : un véritable plan de titularisation permettant de résorber la précarité et de permettre aux collègues non titulaires d'accéder au statut.

Un dernier mot sur la défense des dossiers individuels : nous demandons que les collègues qui ont appris leur non renouvellement, dans des conditions parfois indignes (certains l'ont découvert en venant au rectorat au mois de septembre) puissent être traités avec dignité. En particulier, qu'ils puissent consulter leur dossier administratif rapidement pour organiser leur recours, et disposer de leur attestation de fin d'emploi sans devoir faire le siège du rectorat. Nous vous interpellons en particulier sur la situation de deux collègues : l'une a d'ores et déjà perdu ses droits pour le mois de septembre du fait d'un retard dans l'envoi de cette attestation, et les deux restent sans réponse quant à leur demande de consultation de leur dossier.

Je vous remercie